

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DU 103 Dénomination promenade Claude Estier (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "promenade Claude Estier" à un terre-plein situé dans le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " promenade Claude Estier " est attribuée au terre-plein central entre les rues Belliard et Leibniz, propriété communale, depuis la rue Jean Dolfus jusqu'au droit du 70 rue Leibniz (18e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO